



Réserve
Naturelle
Régionale

ÉTANG D'AMEL



Lettre de la
**RÉSERVE
NATURELLE**

**N°5
2022**



ÉDITO /

Ces dernières années ont été extrêmement riches pour l'étang d'Amel : renouvellement du classement en réserve naturelle régionale, suivis scientifiques, découvertes naturalistes, recherches archéologiques, nouveau carnet de découverte, et tant d'autres actions menées en faveur de la protection de notre patrimoine naturel... Je souhaite que les 10 prochaines années soient tout aussi remarquables ! Le nouveau plan de gestion de la réserve naturelle, que vous pourrez découvrir dans cette lettre, nous guidera. Alors, ensemble, Région, Conservatoire, communes, comité consultatif, agriculteurs, chasseurs, habitants, associations, continuons à nous mobiliser et à protéger cet écrin de biodiversité !

Philippe MANGIN
Président du comité consultatif de la RNR de l'Étang d'Amel, Vice-Président du Conseil Régional



AMEL ET SENON



Gestionnaire de la réserve
**Conservatoire
d'espaces naturels
Lorraine**

<p>01. Actualités du site et actualités régionales > Deux nouvelles RNR dans le Grand Est p. 2 et 3</p> <p>02. Le bassin versant de l'étang d'Amel p. 4</p>	<p>03. Un nouveau balisage pour le sentier de randonnée p. 5</p> <p>04. La chasse sur la réserve naturelle, pratiques et objectifs p. 6</p>	<p>05. Découverte naturaliste : le suivi bioacoustique du Butor étoilé p. 7</p> <p>06. Rencontre avec le nouveau pisciculteur de l'étang p. 8</p>
--	---	---

01. ACTUALITÉS DU SITE

> Un nouveau plan de gestion pour les 10 prochaines années

Tous les 10 ans, un plan de gestion définit l'ensemble des actions qui seront mises en œuvre sur la réserve naturelle par son gestionnaire. Il constitue le document « cadre » pour guider toutes les opérations menées sur le site en faveur de la protection du patrimoine naturel qu'il abrite. Sa rédaction est une obligation légale. La Réserve Naturelle Régionale de l'étang d'Amel n'échappe pas à cette règle, et va bénéficier au cours de l'année 2022 d'un nouveau plan de gestion. Au préalable, ce document a reçu le 13/12/2021 la validation du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel

(comité d'experts indépendants, reconnus pour leurs compétences scientifiques et désignés par le préfet et le président de région.)

Au regard des conclusions de l'évaluation du précédent plan de gestion (2012/2018), mais également des nouvelles campagnes d'inventaires réalisés en 2019 par la mission scientifique du CEN Lorraine, **voici les grands enjeux de ce nouveau plan.**



Préserver l'écosystème que constitue l'étang d'Amel

- En veillant au bon fonctionnement des ouvrages hydrauliques (digue/vanne/déversoir...)
- En favorisant l'extensification des pratiques de gestion piscicole en vue de la préservation des plantes aquatiques
- En planifiant à court terme un nouvel assec prolongé de l'étang pour une meilleure oxygénation des vases
- En poursuivant le suivi de la qualité des eaux d'alimentation

Favoriser la biodiversité terrestre générale

- En faisant évoluer les pratiques actuelles de fauches qui n'ont pas permis une réelle amélioration de la diversité floristique des 25 ha de prairies
- En maintenant des surfaces non fauchées constituant des zones refuges pour la faune
- En pérennisant le pâturage équin des zones humides en vue de leur conservation
- En préservant le réseau de mares

Favoriser l'ancrage de la réserve naturelle au sein de son territoire

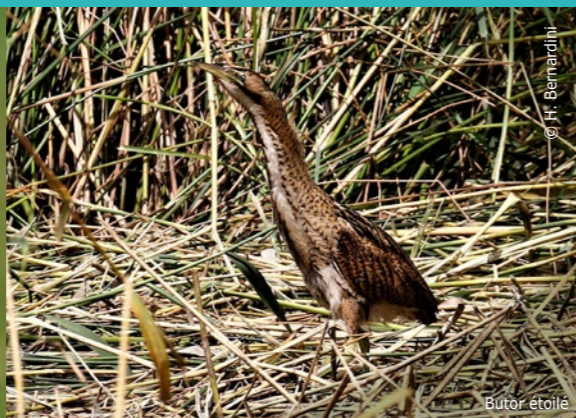
- En poursuivant les efforts de sensibilisation et d'information auprès de la population et des élus locaux
- En pérennisant la fonctionnalité des aménagements existants liés à l'accueil du public (observatoires, sentiers...)
- En poursuivant l'accueil pédagogique des scolaires, en intégrant la problématique liée aux chenilles processionnaires du chêne
- En développant le bénévolat sur le site

Limiter la progression des espèces exotiques

- En régulant les populations de ragondins, de rats musqués et de ratons laveurs
- En freinant la dispersion de la Perche soleil
- En limitant l'expansion du Sainfoin d'Espagne
- En veillant à la non introduction de nouvelles espèces exotiques

Plus de 800 espèces répertoriées sur le site à l'occasion de ce nouveau plan de gestion, dont certaines sont rares et/ou protégées

© N. Brion



© H. Bernardini



© FFAL

Cuivré des marais

Butor étoilé

La Grande Douve

> Un nouveau classement pour une meilleure protection

Le 21 janvier 2021, la Région Grand Est a délibéré en faveur d'un renouvellement du classement de la Réserve Naturelle Régionale de l'étang d'Amel pour une durée de 12 ans.

Ce nouveau classement est le fruit d'une réflexion commune engagée depuis plusieurs années déjà entre les différents acteurs du site pour renforcer sa protection. Il en ressort un périmètre partiellement modifié et une réglementation mieux adaptée aux enjeux du site. Au travers de cette nouvelle étape, l'engagement des deux communes de Senon et d'Amel-sur-l'Étang dans la sauvegarde de leur patrimoine naturel est à nouveau réaffirmée.

Cet espace naturel protégé est également garant de la protection d'un patrimoine culturel, historique et paysager emblématique de ce territoire.



Couché de soleil sur l'étang d'Amel

© F. Burda

> 2 nouvelles réserves naturelles régionales en Grand Est !

Le 21 janvier 2021, la Région Grand Est a également créé deux nouvelles réserves naturelles régionales (RNR) afin de protéger durablement des sites à la biodiversité exceptionnelle :

> **les Marais et sablières du Massif de Saint Thierry, situés dans la Marne et gérés par le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne,**

> **les Eboulis et pelouses calcaires de Pagny-la-Blanche-Côte et Champougnny, situés dans la Meuse et gérés par le Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine.**

Ces classements viennent porter à 27 le nombre de RNR en Grand Est, soit près de 4 600 hectares protégés.



© L. Lambert

Vue aérienne de l'étang d'Amel

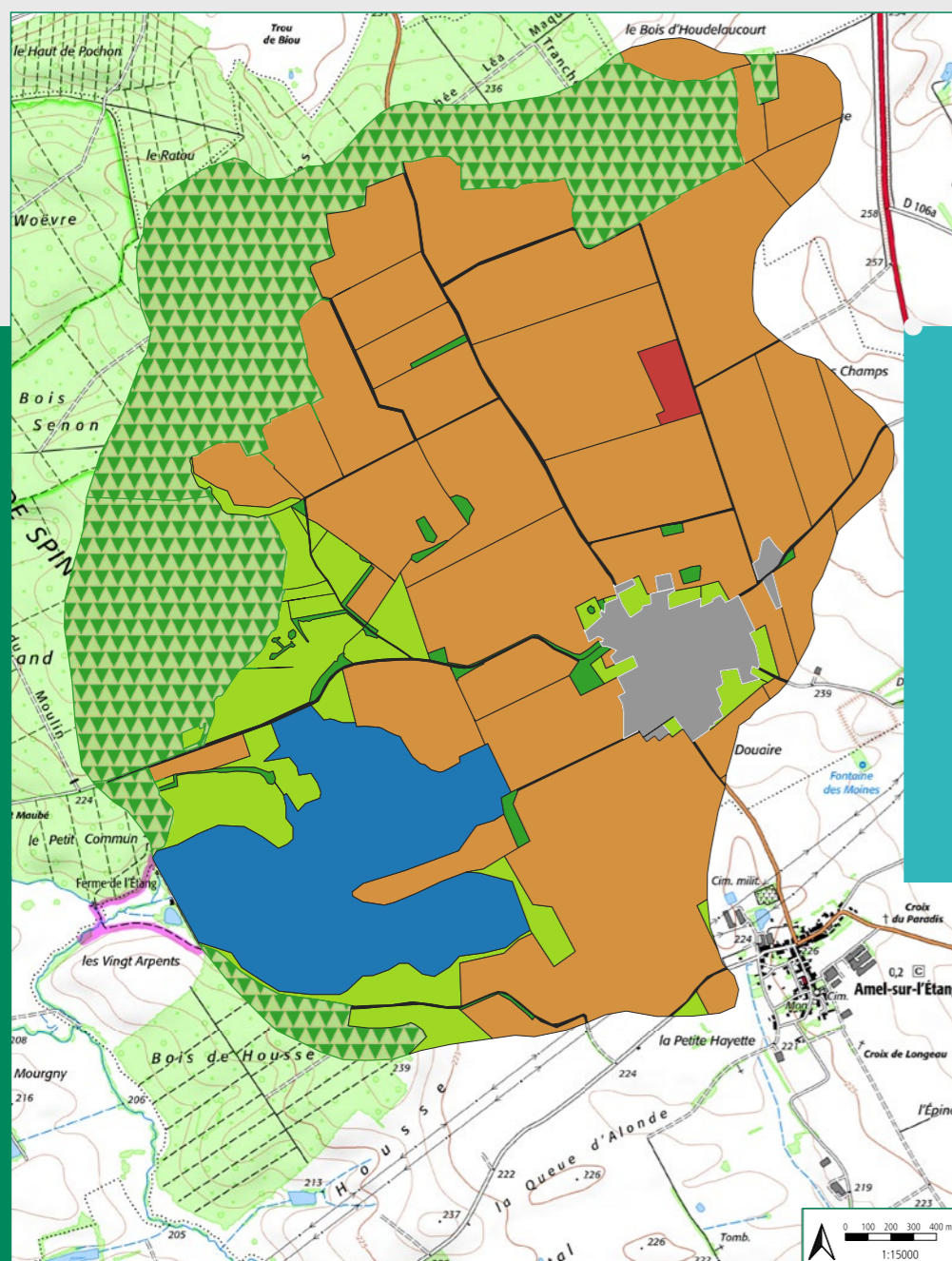
02. LE BASSIN VERSANT DE L'ÉTANG D'AMEL

La connaissance d'un étang et de son fonctionnement est indissociable de celle de son bassin versant. Il conditionne en effet son approvisionnement en eau, mais également sa qualité.

Le bassin versant de l'étang d'Amel draine une surface totale de 11,8 km², couverte à 52 % de terres cultivées, à 25 % de forêts et à 8 % de prairies. Il présente la singularité d'être composé à la fois d'une géologie argileuse et karstique, qui lui confère plusieurs sources d'alimentation.

Dans le détail, sur les 700 ha de terres dédiées à l'agriculture, plus de 85 % sont aujourd'hui occupées par des terres cultivées. L'intensification croissante

des pratiques agricoles a profondément modifié cette composante du bassin versant de l'étang au cours des dernières décennies, par une régression continue des prairies. Au-delà de la banalisation des paysages et des impacts qu'engendrent inévitablement ces changements sur la faune et la flore, ils ne sont pas sans conséquences sur la qualité des eaux alimentant l'étang. Ceci est d'autant plus inquiétant que le développement des drainages à l'échelle du bassin versant accélère la circulation des flux d'eau jusqu'à l'étang, limitant ainsi les capacités d'épuration des sols.



Carte issue du plan de gestion 2020-2029 de la RNR de l'étang d'Amel

Occupation du sol sur le bassin versant de l'étang d'Amel

C'est quoi un bassin versant ?

Ce terme correspond à l'ensemble de la surface drainée par un étang. C'est ainsi que toutes les eaux qui s'écoulent sur cette surface convergent vers le même point, en l'occurrence l'étang.

Dans le cas de l'étang d'Amel, la surface de son bassin versant couvre plus de 10 fois sa propre surface.

Légende

- Carrière
- Chemin
- Commune
- Culture
- Etang
- Forêt
- Friche/Haie/Bosquet
- Prairie

Sources : CEN Lorraine, 2021.
Fond de carte : © I.G.N. 2016
Conception et réalisation : PAUL Benoit, Janvier 2021.

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'entretien des sentiers et de ses aménagements nécessite annuellement un travail conséquent assuré par l'équipe de gestion du CEN Lorraine, représentant en moyenne une centaine d'heures de travaux.



Grâce à un dispositif de comptage adapté, le CEN Lorraine assure un suivi de la fréquentation du site. Voici le bilan pour l'année 2021 :

- > 2 700 passages enregistrés au niveau de l'observatoire
- > 2 000 passages enregistrés au niveau du sentier de randonnée

03. UN NOUVEAU SOUFFLE POUR LE SENTIER DE RANDONNÉE

Inauguré en 2013, le sentier de randonnée proposé sur la réserve naturelle et ses 8 km de chemins balisés fait l'objet en 2022 d'un renouvellement de l'ensemble de sa signalétique. Force est de constater aujourd'hui que le balisage actuel ne permet plus aux randonneurs d'être guidés dans de bonnes conditions. À cette occasion, un nouveau dispositif de balisage plus visible sera implanté sur l'ensemble du parcours, conformément à la charte graphique en vigueur sur l'ensemble des réserves naturelles régionales du Grand Est.

En parallèle, une réflexion est menée concernant le remplacement des panneaux pédagogiques

parsemant ce sentier, aujourd'hui dans un état de dégradation avancée.

Enfin, les visiteurs peuvent disposer d'un carnet de découverte de la réserve naturelle fraîchement réédité pour profiter au mieux de leur exploration des lieux. Vous pouvez d'ores-et-déjà le télécharger à l'adresse suivante : www.cen-lorraine.fr

Cette dynamique s'inscrit pleinement dans les objectifs de valorisation du site fixés dans le nouveau plan de gestion de la réserve naturelle.

04. LA CHASSE SUR LA RÉSERVE NATURELLE, PRATIQUES ET OBJECTIFS



Dans un contexte de tension croissante entre chasseurs et autres usagers de la nature, il est indispensable de communiquer les raisons et les modalités d'exercice de la chasse sur la réserve naturelle.

En premier lieu, il est essentiel de rappeler que **la chasse s'exerce au sein de cet espace naturel en toute légalité**, et ce indépendamment de son classement en réserve naturelle. **Seules les chasses du Renard et des mustélidés (Blaireau, Martre...) sont interdites par le règlement en vigueur, ainsi que la pratique de l'agrainage.**

Néanmoins, en cohérence avec les actions portées par le gestionnaire et ses partenaires en vue de la préservation de ce patrimoine naturel,

différentes adaptations sont mises en œuvre avec les chasseurs locaux, et notamment l'ACCA (Association Communale de Chasse Agréée) de Senon.

En voici quelques fondamentaux :

1. Chasse au gibier d'eau interdite sur l'étang d'Amel.
2. Adaptation des plages horaires et du nombre de battues à la sensibilité du site.
3. Travaux d'aménagements cynégétiques soumis à l'accord préalable du gestionnaire.
4. Modalités de pratique de l'affût adaptées.
5. Nombre de fusils plafonné à 15.

La pratique de la chasse se concentre ainsi sur la régulation des populations de sangliers, qui trouvent refuge dans les vastes roselières de l'étang. Ils y trouvent en effet nourriture et tranquillité. Un plan de chasse réglementaire définit annuellement le nombre d'animaux à abattre, dans l'objectif premier de limiter les

dégâts agricoles en périphérie du site. Mais ces déprédations ne se limitent pas aux terres agricoles. Les sangliers impactent également toute la faune de la roselière en dégradant ce milieu naturel. Les oiseaux nicheurs en sont les premières cibles, notamment par la prédation directe ou indirecte sur les nichées.

La chasse, telle qu'elle est pratiquée sur cette réserve naturelle, est donc un **outil incontournable pour le gestionnaire du site**, qui en assure le contrôle.

Nous comptons sur votre compréhension. **La nature est un bien commun... il est important que l'ensemble de ses usagers se respecte mutuellement.**



05. DÉCOUVERTE NATURALISTE

> Le suivi acoustique du Butor étoilé

Espèce emblématique des étangs de la Woëvre, ce héron brun difficile à observer fait partie des oiseaux les plus menacés en France et en Europe. Dans notre pays, on estime que sa population nicheuse (reproductrice) a chuté de 35 à 45 % en trente ans. En cause, la disparition des zones humides et surtout des roselières, qui sont ses habitats de prédilection. La population du Grand Est est estimée à seulement une vingtaine de chanteurs. Conscient de l'urgence de la situation, le CEN Lorraine a fait du Butor étoilé une espèce à enjeu de conservation prioritaire. S'il est difficile à voir, le Butor étoilé peut facilement être entendu grâce à son chant unique. Lors de sa période de reproduction qui s'étale de mars à juillet, le mâle émet un chant, surtout en soirée, s'apparentant à une corne de brume qui ne laisse pas indifférent. D'ailleurs, on surnomme la bête « **le boeuf des marais** ». S'il n'a rien d'un bovidé, ce chant typique permet de détecter facilement la présence de l'oiseau.

Depuis 2014, les chants des mâles présents sur l'étang d'Amel sont enregistrés chaque année. Ces enregistrements, analysés par la suite par un bio-acousticien, permettent de créer une **signature acoustique unique** pour chaque individu afin de les identifier d'année en année.

Cette étude, qui se fait en lien avec d'autres secteurs d'étangs où l'espèce est présente (étangs de Lachaussée, lac de Madine, étangs de la forêt de la Reine, ...) et un ensemble de partenaires (Office Français de la Biodiversité, Parc naturel régional de Lorraine, Centre permanent d'initiatives pour l'environnement de Meuse), permet de comprendre le dynamisme et le renouvellement annuel des mâles chanteurs. Bien que les enregistrements soient encore en cours d'interprétation, on peut déjà savoir que **la population régionale du Butor étoilé**

essentiellement présente sur les étangs de la Woëvre est très fragile et se maintient grâce à la préservation d'un réseau d'étangs avec des roselières. Toutefois, ce suivi ne permet pas de connaître le nombre de femelles, de couples et le succès de reproduction, qui reste très difficile à évaluer du fait de la discrétion de l'espèce. Si certains mâles sont fidèles à leurs étangs, d'autres changent de site d'année en année, voir même changent d'étang en cours de saison. Ainsi, un chanteur que l'on entend en mars sur l'étang d'Amel n'est peut-être pas le même que l'on entend en mai et est sûrement différent du chanteur de l'année dernière. Certains mâles n'ont été détectés qu'une fois au cours de l'étude, alors que d'autres sont enregistrés depuis plusieurs années. Cette hétérogénéité de comportement suivant les individus prouve une fois de plus la complexité de cet oiseau, mais **il est certain que sa présence ne peut être due qu'à la protection de son habitat.**

Sur l'étang d'Amel, 2 à 4 chanteurs ont été entendus « à l'oreille » lors de chaque saison de reproduction, entre 2014 et 2019. La bioacoustique a montré que sur cette même période, ce sont 8 mâles différents qui ont fréquenté ce site.

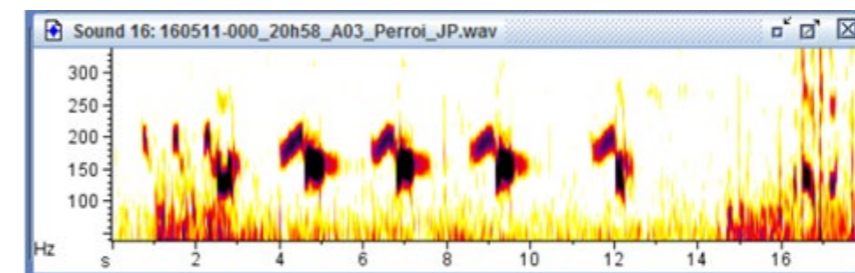


Figure 1 : Signature acoustique de l'individu A03 présent en 2014 sur la RNR de l'étang d'Amel, en 2015 et 2016 à l'étang du Perroi, en 2017 sur le secteur de Lachaussée et en 2018, à l'étang de Braquis. Un bel exemple d'un chanteur très mobile.

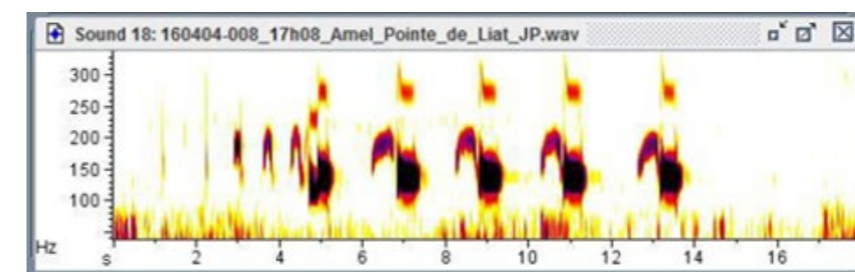


Figure 2 : Signature acoustique de l'individu A06 présent sur la RNR de l'étang d'Amel en 2016, à l'étang de Romagne en 2017 et détecté pendant la saison 2018, successivement sur la RNR de l'étang d'Amel puis à l'étang du Ractel (12 km de distance).

06. RENCONTRE AVEC LE NOUVEAU PISCICULTEUR DE L'ÉTANG



Carpes récoltées dans l'étang d'Amel

Tiré de filet sur l'étang

> Propos recueillis à l'occasion de sa première pêche de l'étang les 29 et 30 novembre 2021.

La vie d'un étang est intimement liée à son pisciculteur qui œuvre au quotidien pour tirer profit des richesses naturelles que lui offre cet écosystème, tout en veillant à sa préservation. Sur les étangs protégés par le CEN Lorraine, la pisciculture relève ainsi d'un subtil équilibre entre enjeux économiques et enjeux de conservation. Pour se faire, le pisciculteur s'appuie nécessairement sur une connaissance fine de l'étang et de ses différentes composantes, connaissance qu'il acquiert au fil des cycles immuables de vidange, de pêche et de remplissage.

Après avoir assuré la gestion piscicole de l'étang d'Amel pendant plusieurs décennies, la pisciculture HEYMANN (basée en Moselle) cède aujourd'hui cette responsabilité à un jeune pisciculteur récemment installé : Monsieur Alexandre BALAUD.

Pouvez-vous vous présenter en quelques mots Alexandre ?

Agé de 30 ans, je suis natif des Vosges. Issu du milieu agricole, je me suis toujours intéressé à ce qui touche la nature de près ou de loin.

Qu'est-ce qui vous a amené à vouloir exercer ce métier si particulier et complexe ?

Passionné par la pêche depuis mon enfance, j'ai toujours souhaité orienter ma profession soit dans l'agriculture, soit dans la pisciculture. Après réflexion, je

suis parti dans le monde de la pisciculture à la suite d'une licence aquaculture et aquariologie à Nancy.

Dans quelle démarche de production et de commercialisation souhaitez-vous orienter votre exploitation ?

Mon père a toujours travaillé sur le mode coopératif dans le monde agricole, avec toujours une obligation de quotas et de tarifs imposés. J'ai toujours cru à la vente directe soit vivante, soit transformée. Les produits locaux ont de plus en plus leur place sur le marché et dans notre quotidien.

Mon objectif est de promouvoir un poisson de qualité produit de manière extensive.

Pour le moment il est vendu vivant auprès des associations de pêche en majorité, mais je réfléchis à la possibilité de développer un circuit de transformation pour la consommation.

Comment percevez-vous votre partenariat avec le CEN Lorraine ?

Même si nos idées peuvent parfois être différentes, le partenariat avec le Conservatoire est important. Chacun y trouve son intérêt, et nous nous apprenons de nombreuses choses respectivement.

Enfin, quelles sont vos premières impressions à l'issue de cette pêche ?

Ma première pêche donne des résultats très encourageants pour la suite. La morphologie des poissons démontre que c'est un étang riche en éléments nutritifs. On a trouvé également de nombreux poissons de petites tailles ce qui démontre que la reproduction naturelle fonctionne parfaitement notamment grâce aux roselières ainsi qu'aux divers herbiers. La pression du cormoran reste toujours un facteur à ne pas négliger, surtout pour les prochaines années.



La lettre d'information de la Réserve Naturelle Régionale de l'étang d'Amel est réalisée par le Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine.

Antenne 54/55
Chambley Planet'Air
Tour de Contrôle
54470 HAGEVILLE
Tél : 03 82 20 88 00
cenchambley@cen-lorraine.fr
Conservateur de la réserve naturelle régionale

Benoît PAUL
b.paul@cen-lorraine.fr
Tél. 03 29 89 51 02

Directeur de la publication
Alain SALVI, président
du CEN Lorraine

Rédaction : Benoît PAUL/
Raphaël JILET/Claire TURCK

Comité de lecture :
Alain SALVI
Pierre WERNAIN
Anne PEREZ-DISS
Gaëlle GRANDET

Conception

Atelier Toucan-Toucan

Crédit photo

N. BRION
F. BURDA
H. BERNARDINI
Cen Lorraine
FFAL
L. LAMBERT
R. ROGER



Siège social CEN Lorraine
3, rue Robert Schuman / 57400 Sarrebourg
tél. 03 87 03 00 90
censarrebourg@cen-lorraine.fr

<https://www.cen-lorraine.fr/>

Partenaires financiers



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement



Région Grand Est
Dépôt légal 2022